



Suisse 07.04.2015

QUESTIONNAIRE DES NATIONS UNIES

Mise en œuvre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

1. Stratégie nationale d'ensemble de la mise en œuvre du plan d'action

La Suisse considère l'éducation et la formation aux droits humains comme une composante essentielle de leur promotion et de leur protection. Il est indispensable que les individus, en leur qualité de *rights bearers*, aient connaissance de leurs droits afin qu'ils puissent les faire valoir. A l'inverse, il est indispensable que les représentants de l'Etat, en leur qualité de *duty bearers*, connaissent les droits humains de manière à les respecter et à les promouvoir. Dans ce contexte, il est utile de rappeler l'art. 35 de la Constitution fédérale qui stipule que : ¹⁾ *Les droits fondamentaux doivent être réalisés dans l'ensemble de l'ordre juridique ; 2) Quiconque assume une tâche de l'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation ; 3) Les autorités veillent à ce que les droits fondamentaux, dans la mesure où ils s'y prêtent, soient aussi réalisés dans les relations qui lient les particuliers entre eux.*

En février 2001, afin de mettre en œuvre les résultats de la Conférence mondiale contre le racisme, le gouvernement suisse a créé au sein de l'administration fédérale, le **Service de lutte contre le racisme (SLR)**. Cet organe a pour tâche de coordonner et de mettre en réseau les mesures de l'administration fédérale contre le racisme et l'extrémisme. Le SLR est l'interlocuteur privilégié de la Confédération dans ses rapports avec les cantons, les communes et des tiers pour les questions touchant au racisme. Il met ses connaissances spécifiques à la disposition des autorités et institutions et soutient les efforts concrets de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'extrémisme de droite par des mesures d'aide appropriées. Depuis 2006, la Confédération alloue chaque année 1,1 million CHF au SLR pour son travail et pour le soutien de projets de tiers. Le SLR soutient l'éducation aux droits de l'homme (y compris des droits de l'enfant) dans les écoles à hauteur de 300'000 CHF par an (entre 2010 et 2014, 95 projets ont été soutenus avec un montant de 1'235'970.- CHF).

Par ailleurs, la Confédération et les cantons soutiennent la **Fondation éducation 21** (www.education21.ch) en tant que centre de compétence sur l'éducation aux droits de l'homme. Un total de 200'000 CHF a été versé par différents offices fédéraux en 2009-2013 pour un fonds de projet pour l'éducation aux droits de l'homme géré directement par la Fondation éducation 21. Pour 2015 – 2017, le financement de projets scolaires en lien avec les droits humains est assuré par la Confédération suisse. Le **Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)**, un réseau d'université soutenu par la Confédération, compte également l'éducation et la formation aux droits de l'homme parmi ses tâches transversales. Le CSDH a d'ailleurs reçu pour mandat de dresser un état des lieux de la situation en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme en Suisse. Les conclusions de ces études ne sont pas encore connues.

2. Initiatives spécifiques sur l'éducation aux droits de l'homme en ce qui concerne

a. Enseignement supérieur

La Suisse compte 12 universités, auxquelles viennent s'ajouter les 7 hautes écoles spécialisées de droit public et 2 hautes écoles spécialisées privées, les 14 hautes écoles pédagogiques juridiquement indépendantes ainsi que les institutions universitaires soutenues par la Confédération, comme l'«Institut universitaire des hautes études internationales et du développement (IHEID)» à Genève et le Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) qui est constitué d'un vaste réseau universitaire,

pour ne citer que celles qui sont actives dans le domaine des droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont enseignés dans les universités et font partie des cours de base à la faculté de droit, mais ils sont également traités dans d'autres facultés dans le contexte des relations internationales, des sciences politiques, du développement durable, de l'égalité des chances, etc. Ils sont également enseignés dans les hautes écoles pédagogiques qui développent du matériel pédagogique sur ce sujet.

Dans les hautes écoles pédagogiques, qui forment les enseignants pour tous les degrés (de l'école obligatoire au secondaire II), les droits humains font partie intégrante du curriculum de formation. En outre, les règlements de reconnaissance de ces diplômes stipulent nommément que la pédagogie interculturelle, comme la pédagogie spécialisée, doivent faire partie de la formation initiale des enseignantes et enseignants.

La plupart de ces institutions offrent par ailleurs des programmes d'éducation et de formation spécialement dédiés aux droits de l'homme, allant du Doctorat et du Master (par exemple, dans des instituts spécialisés comme l'Académie de droit international humanitaire et de droits de l'homme à Genève) à des formations avancées (par exemple : le *Competence Center for Human Rights* de l'Université de Zürich), en passant par des modules de bachelors ou en études interdisciplinaires (par exemple : Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg). La thématique est également abordée de façon majoritairement transdisciplinaire au sein des hautes écoles pédagogiques (voir Centre de formation aux droits humains de la Haute école pédagogique de Lucerne).

En Suisse, l'offre de formation dans le domaine des droits de l'homme au niveau de l'enseignement supérieur, qu'elle soit de base, avancée ou continue, est multiple, accessible au plus grand nombre et est soumise à un contrôle de qualité régulier.

b. Enseignants et éducateurs

En Suisse, il est du ressort de chaque Université ou Haute Ecole – tenant compte des prescriptions fédérales et cantonales pertinentes – de mettre en place des procédures de sélection, de nomination et de promotion du personnel enseignant et scientifique qui soient dûment réglementées et communiquées publiquement, notamment au regard des compétences didactiques et des qualifications scientifiques requises, y compris en matière de droits de l'homme lorsque c'est pertinent. Il s'agit d'une condition à remplir pour obtenir une accréditation en tant qu'institution supérieur d'enseignement en Suisse (conformément à la „Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles”, LEHE).

Ce faisant, la qualité d'un enseignement se rapportant aux droits humains et celle de la formation des enseignants et éducateurs responsable pour un tel enseignement s'avèrent garanties par les procédures de recrutement mises en place dans chaque institution.

c. Fonctionnaires

Le DFAE propose un **cours sur les droits de l'homme** de deux jours afin de permettre aux stagiaires diplomatiques recrutés chaque année, mais aussi à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration fédérale, d'être sensibilisés à la problématique des droits de l'homme et d'acquérir des connaissances en la matière. Ce cours combine des aspects théoriques et pratiques. Cette formation est ouverte à tous les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration fédérale.

La formation aux droits humains et aux questions genre fait partie intégrante de l'instruction donnée au personnel du **Pool d'experts suisses pour la promotion civile de la paix**. Les experts que la Suisse met à disposition des missions internationales de paix ou qui sont présents sur le terrain pour piloter les programmes de promotion civile de la paix et de renforcement des droits humains menés par la Suisse suivent durant leur première année de déploiement une formation intensive de deux semaines, lors de laquelle les droits humains et les questions genre sont abordés. Ces experts ont par ailleurs la possibilité de participer individuellement à des cours sur les droits de l'homme qu'offrent plusieurs instituts en Suisse et à l'étranger. Ces cours sont très demandés et constituent près d'un tiers des formations individuelles.

Le SLR dispense des formations en lien avec le guide juridique sur la discrimination raciale qu'il a publié en 2009. De plus en plus d'organisations utilisent ces formations pour résoudre des questions spécifiques à leur pratique de mise en œuvre des droits humains. Depuis décembre 2009, près de 900 personnes ont suivi une telle formation ; une partie importante de ces personnes est employée dans une administration cantonale ou communale.

La sensibilisation et la formation aux droits humains est l'une des tâches transversales du **Centre suisse de compétence pour les droits humains**. Ce Centre est opérationnel depuis 2011 grâce au soutien de

la Confédération. Il a pour mission d'œuvrer au renforcement des capacités de mise en œuvre des droits humains en Suisse. Le Centre met ainsi en place des formations destinées à des groupes cibles divers et variés, tels que les autorités, la société civile et les groupes de professionnels. Il propose plusieurs offres de formation initiale et de formation continue et développe lui-même certains outils pédagogiques. (Cf. www.csdh.ch/frz/transversales/formation)

d. Responsables de l'application des lois

Police

En Suisse, les cantons sont compétents pour les questions de police et de leur formation. Les aspirants policiers doivent passer un **examen dans le domaine des droits de l'homme et de l'éthique** afin d'obtenir leur brevet fédéral et être en mesure d'exercer leur profession. Lors de leur formation initiale, les aspirants de police suivent dans tous les cantons des cours sur «l'Éthique et les droits de l'homme» comprenant des informations et des analyses pratiques. La problématique de la torture y est aussi abordée spécifiquement. Les intervenants et professeurs sont souvent des spécialistes en la matière, comme les représentants suisses au Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) ou le Président de l'Association pour la prévention de la torture (APT). Des rappels sont donnés lors des cours de formation continue, en particulier pour les cadres.

La Confédération soutient également **l'éducation et la formation des polices sur le thème de la discrimination, du racisme et de la diversité**. Ainsi, les polices cantonales de Zurich, Lucerne, Neuchâtel et l'école de police de la Suisse orientale, de même que les polices des villes de Zurich, Winterthour et Coire ont mis en place un module de formation sur la compétence interculturelle et la diversité. En 2013, l'école de police de Suisse orientale a fait passer de 8 à 16 le nombre de leçons consacrées aux questions de discrimination et aux compétences interculturelles dans l'accomplissement des fonctions de police, qui incluent une étude de cas pratique. Le Service de lutte contre le racisme contribue lui aussi au financement de cours contre les discriminations raciales proposés par des spécialistes externes aux membres du corps de police dans plusieurs cantons.

Enfin, l'Institut Suisse de Police - une fondation de droit privé soutenu par la Confédération, les cantons et les communes - propose ses services dans le domaine de la formation policière des cadres et des spécialistes. Il coordonne et surveille les examens fédéraux professionnels et supérieurs, publie des **moyens didactiques** pour les policiers et s'engage dans la recherche appliquée. Il édite notamment le manuel de référence pour l'examen professionnel fédéral sur le thème droits de l'homme et éthique professionnelle.

Personnel pénitentiaire

Un brevet fédéral existe également pour le personnel pénitentiaire. Le brevet fédéral est délivré à l'issue d'une **formation de base** pratique et théorique permettant aux agents de détention de comprendre et d'utiliser les connaissances acquises dans le domaine du droit et dans celui des droits de l'homme. Pour obtenir le brevet fédéral, l'agent connaît la hiérarchie des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il sait énumérer les principales Conventions et Recommandations internationales (Déclaration universelle des droits de l'homme ; Résolution de l'Assemblée de Nations Unies du 10 décembre 1948 ; Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 ; Recommandation No Rec (2006) 2 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les Règles pénitentiaires du 11 janvier 2006). Il en connaît le contenu et l'importance pour le milieu de la privation de liberté. Il peut expliquer leurs interactions avec la Constitution fédérale, les lois fédérales, les constitutions cantonales, les lois cantonales d'application ainsi que les ordonnances. Il est capable d'énumérer les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale: dignité humaine (art. 7), égalité (art. 8), protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi (art. 9), droit à la vie et liberté personnelle (art. 10), protection de la sphère privée (art. 13), liberté de conscience et de croyance (art. 15), liberté d'opinion et d'information (art. 16), garantie de la propriété (art. 26), garanties générales de procédure (art. 29), garanties de procédure judiciaire (art. 30), privation de liberté (art. 31), procédure pénale (art. 32), droit de pétition (art. 33.), droits politiques (art. 34). En particulier, il est à même de s'expliquer sur des questions pratiques, telles que: visites, téléphone, congés, pécule, promenade, effets personnels en cellule ainsi qu'en relation avec les contrôles, fouilles de cellule et fouilles corporelles. Il peut se référer à la jurisprudence du TF en la matière. Il connaît l'organisation des droits fondamentaux et à quelles conditions ceux-ci peuvent être limités. Il doit aussi connaître les étapes principales de la marche à suivre pour faire valoir les droits fondamentaux et les droits de l'homme (épuisement des instances).

Pour les cadres, il existe une **formation de cadres** aboutissant à un diplôme fédéral de spécialiste du domaine des privations de liberté. Cette formation avancée s'adresse en particulier aux collaborateurs exerçants ou appelés à exercer une fonction de cadre, en particulier dans les domaines de l'exécution des peines et mesures, de la détention avant jugement et de la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion. La formation est orientée dans une large mesure sur la pratique.

Ces différentes formations se déroulent au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP: www.prison.ch). La formation continue y tient également une place importante.

Personnel judiciaire

En ce qui concerne la **formation du personnel judiciaire**, il est à noter que le système juridique suisse (Confédération et cantons) souhaite des hommes et des femmes juges proches du peuple. C'est la raison pour laquelle il n'est pas exigé formellement de formation juridique. Même au Tribunal fédéral, tous les citoyens ayant le droit de vote sont éligibles (art. 143 en liaison avec art. 136 de la Constitution fédérale). En pratique pourtant, seuls des juristes issus du barreau, d'universités et d'autres tribunaux sont élus. Dans le cadre de leurs études de droit, ces personnes ont étudié les droits de l'homme de manière approfondie et passé un examen sur cette thématique.

Garde-frontière

Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) est la partie de l'Administration fédérale des douanes (AFD) dont les membres portent l'arme et l'uniforme. Le Cgfr accomplit des tâches douanières, de police de sécurité et celles relevant du domaine des migrations. La formation est institutionnalisée en formation initiale et de perfectionnement. Les aspirants garde-frontière passent plusieurs examens intermédiaires durant leur année de formation. Lors de l'examen final, le domaine des droits de l'homme et de l'éthique est évalué dans le cadre des épreuves pratiques. Le Cgfr utilise le manuel de référence pour l'examen professionnel fédéral sur le thème droits de l'homme et éthique professionnelle édité par l'Institut Suisse de Police.

La Confédération soutient également l'éducation et la formation des polices sur le thème de la discrimination, du racisme et de la diversité. La collaboration avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) permet de proposer des formations au niveau européen pour les formateurs nationaux de garde-frontières, ainsi que, pour les agents des services nationaux compétents, des formations complémentaires et des séminaires.

e. Personnel militaire

Tout militaire est en principe responsable personnellement de ses actions ou omissions et se doit de respecter les droits de l'homme en tout temps et en tout lieu. Le personnel militaire est formé sur les droits de l'homme, notamment à l'aide du DVD interactif "Droits de l'homme" qui inclut des cas pratiques afin de consolider les connaissances théoriques acquises au cours de la formation de base. De plus, tous les soldats en mission à l'étranger reçoivent une instruction appropriée au préalable, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Le droit international humanitaire est enseigné de la même manière.

Les cadres de l'armée sont quant à eux formés aux droits de l'homme lors de leur formation sur les bases légales du comportement à l'engagement (BCE) qui expose en détails les droits de l'homme et les droits fondamentaux dans l'armée. Les BCE précisent les dispositions les plus importantes pour les militaires, notamment les droits civils et les droits politiques, les libertés fondamentales, les droits fondamentaux et les libertés fondamentales des militaires, les droits économiques et sociaux ainsi que le droit international des conflits armés. La restriction des libertés fondamentales, les droits de l'homme durant l'engagement, y compris par des organes militaires de police, lors de mesures policières de contraintes, dans le cadre de la proportionnalité ou concernant l'arrestation provisoire des personnes, de même que les règles de base concernant le recours à la contrainte physique et aux armes y sont ainsi longuement détaillés (règlement 51.007/IV). Un exemplaire personnel de ce règlement est distribué à chaque élève officier, officier et sous-officier supérieur incorporé dans les formations actives, et officier et sous-officier de carrière.

Depuis mai 2002, le service spécialisé Extrémisme dans l'armée (S SPEC EX A) soutient le DDPS dans

toutes les questions liées à l'extrémisme au sein de l'armée, notamment dans le domaine de la prévention. Ainsi, ce sont à ce jour, près de 1000 cadres de l'armée suisse qui sont sensibilisés chaque année au phénomène de l'extrémisme au sein des forces armées et avec les moyens d'y remédier. Une formation approfondie a en outre été introduite dans le cursus des agents de la police militaire. Ces cours abordent les libertés fondamentales inscrites dans la Constitution fédérale et les mesures et instruments de conduite servant à appliquer le principe de la tolérance zéro envers l'extrémisme.

Information additionnelle sur la phase I du programme (niveau primaire et secondaire)

Dans les écoles suisses, l'enseignement porte déjà aujourd'hui sur des sujets liés à l'éducation au développement durable (EDD), au travers de thèmes tels que l'environnement, la santé, les rapports Nord-Sud ou les droits de l'Homme. La Suisse a un **plan national pour l'éducation au développement durable** (ESD 2007 - 2014; <http://www.edk.ch/dyn/12097.php>) dont l'élaboration et la mise en œuvre sont faites conjointement par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (représentant les autorités cantonales compétentes) et par les différents offices fédéraux (représentant les autorités fédérales concernées). En tant que partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux droits de l'homme est une partie de l'ESD. Cette stratégie a été adoptée afin d'intégrer au sein des *curricula* une variété de sujets - dont celui des droits de l'homme - en un ensemble cohérent et coordonné. Les écoles ont clairement indiqué qu'intégrer un trop grand nombre de sujets additionnels sans les coordonner demeure problématique.

La Suisse développe désormais des **curricula pour les différentes régions linguistiques** alors que chaque canton développait jusque là le sien séparément. Dans le 'plan d'études romand' (PER) pour la partie francophone de la Suisse, l'éducation aux droits de l'homme est intégrée de manière explicite dans le chapitre citoyenneté, relation homme-société. Les objectifs portent d'une part sur la connaissance des textes fondamentaux (énumération des principaux droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant) que sur leur application dans différents contextes et milieux (Etat, avec les textes législatifs fondamentaux mais aussi classe, avec les règles de vie en société). Dans le "Lehrplan 21", adopté le 31 octobre 2014 et mis à disposition des cantons alémaniques et bilingues pour la mise en œuvre, l'enseignement des droits humains et des droits de l'enfant font explicitement partie du domaine "Natur, Mensch, Gesellschaft". Là aussi, les compétences attendues vont de la connaissance des textes fondamentaux à leur mise en pratique à différents échelons.

Au niveau des écoles de maturité gymnasiale et des écoles de culture générale, les droits humains sont mentionnés dans les plans d'études cadre sur lesquels se basent les cantons et les écoles pour établir leur *curricula*.

Au niveau de la formation professionnelle initiale, les contenus obligatoires sont fixés sur la base de plans d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale élaborés en 2006 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT. voir edudoc.ch/record/95624/files/RLPABU_f.pdf). Ce plan d'études cadre propose d'inscrire les droits de l'être humain et la dignité humaine parmi les objectifs de formation sous les aspects "droit" et "éthique". Pour les jeunes poursuivant vers une maturité professionnelle, les six orientations possibles incluent toutes dans leurs objectifs fondamentaux de savoir-être relatifs à l'histoire et aux institutions politiques de s'engager pour la démocratie et le respect des droits de l'homme. A titre d'exemple, l'orientation santé-social va même plus loin et prévoit d'inclure dans le contenu de la formation les principes de base d'une politique sociale poursuivant des objectifs clairement définis dans le respect des principes éthiques en matière de droit de l'homme (p. 37, edudoc.ch/record/24790/files/mb_gsk_f.pdf).

L'une des mesures sur laquelle repose le plan national pour l'éducation au développement durable ESD 2007-2014 est l'intégration de celle-ci dans la **formation des enseignants**. Un projet mené par la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), et cofinancé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et des offices fédéraux, visant à mettre en œuvre cette mesure a démarré en 2009 et s'est terminé en 2013. Le plan national pour l'éducation au développement durable vise également l'intégration de l'ESD dans la gestion de la qualité. L'éducation aux droits de l'homme est en outre présente dans les "Ordonnances sur la formation professionnelle initiale" par la référence aux concepts de l'économie, l'écologie, la sociologie et la culture.

De manière générale, les enseignants dans les écoles professionnelles peuvent aussi disposer d'un **Certificat délivré par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP**. Un module spécifique de cette formation des enseignants traite concrètement des principes et des

aspects de politique, d'économie, de droit et d'éthique. Ce module dispense les connaissances requises en droits humains.

De plus, les ONG contribuent à rendre accessible en Suisse les **projets du Conseil de l'Europe** dans le domaine de l'Education aux droits humains, par le biais de COMPASS ou de COMPASITO.

Les projets scolaires financés par le SLR dans le domaine du racisme et des droits humains ont déjà été évoqués sous pt. 1.

PH LUZERN UNIVERSITY OF TEACHER EDUCATION



www.wbza.phlu.ch

CAS Human Rights Education

Study Direction CAS HRE:

- ▶ PD Dr. Peter G. Kirchsclaeger
peter.kirchsclaeger@phlu.ch
P +41 (0)41 228 47 33
- ▶ Thomas Kirchsclaeger
thomas.kirchsclaeger@phlu.ch
P +41 (0)41 228 47 32

Office P +41 (0)41 228 68 73

PH Lucerne · University of Teacher Education
Further Education
Frohburgstrasse 3 · Box 3668 · 6002 Lucerne
weiterbildung@phlu.ch · www.phlu.ch

Further Education

CAS Human Rights Education



moving forwards.

CAS Human Rights Education (CAS HRE)

Human rights are the fundament of a peaceful coexistence of a society. But only when women and men know about their human rights, they can claim them for themselves and – in solidarity – for others (“empowerment”). Human rights education is taking place in different contexts (formal, non-formal ...).

The University of Teacher Education Lucerne (PH Lucerne) is running an international advanced qualification, the “Certificate of Advanced Studies CAS in Human Rights Education”. The CAS Human Rights Education aims to qualify the participants for a role as trainer and multiplier of human rights education for their specific context.

Target Group, Study Aims and Competencies

Target Group

The CAS Human Rights Education addresses persons who want to be disseminator of human rights education in different professional contexts:

School Context

- ▶ Teachers of all levels (e.g. with a coordinating role for cross-curricular topics)
- ▶ Professors/Lecturers of Universities of Teacher Education/Teacher Colleges

Non-School Context

- ▶ Employees of state and civil society institutions and organizations (e.g. members' support)
- ▶ Those employed in corporate human resources management

In the formal context you can be responsible for this cross-curricular topic.

In the nonformal context you may be responsible in state and non-governmental organizations and corporations for human rights education enhancing the “mainstreaming of human rights”, the awareness-building for human rights challenges and for the potential of “empowerment”.

Competence-Profiles and Function-Fields

<p>Learning about Human Rights (Knowledge, understanding)</p> <p>Learning through Human Rights (Application of knowledge and understanding)</p> <p>Learning for Human Rights (Learning Judgment, Communication and Skills)</p>	<p>Teaching Competencies</p> <p>Consulting Competencies</p> <p>Projectmanagement Competencies</p>	<p>A) Coordinator/Contact Person for HRE in Schools</p> <p>B) Coordinator/Contact Person for HRE at Universities of Teacher Education/Teacher Colleges</p> <p>C) Responsible for Mainstreaming of Human Rights in state and civil society institutions and organizations</p> <p>D) Responsible for awareness-building for human rights and CSR in companies</p> <p>E) Responsible for member support in NGOs</p>
---	--	--

“The CAS Human Rights Education is perfectly paved as you can combine with your activities while using this learning process for opening the mind, and therefore contributing to society’s development through the thinking and planning of helpful human rights education projects.»

Elias Abraham Fóscolo, President of the NGO “Asociación Música Para Todos”, Argentina. Alumnus CAS HRE 2012

Study Structure and Content

Study Aims

The alumnae/alumni of the CAS HRE know about human rights (e.g. origin, significance and justification) and about human rights education, didactic and methodic capabilities, materials and instruments in the field of human rights education.

The alumnae/alumni of the CAS HRE

- ▶ recognize during their own learning process and in their specific professional context where human rights education starts and how it is effective.
- ▶ understand the relation between theory and practice of human rights. The alumnae/alumni of the CAS HRE know the human rights mechanisms and accountability at the international, regional and national

- levels (including institutions and state and non-state actors, e.g. the European Court of Human Rights, the Office of the UN High Commissioner for Human Rights ...) and are aware of the opportunities and risks of human rights practice.
- ▶ show specific additional competencies in human rights education to enable them to train and disseminate human rights education in their individual context (formal or nonformal) and to consult others within their professional context in the field of human rights education.
- ▶ possess competencies in project management in order to contribute to the implementation of human rights education.

Work Load

10 Credit Points of the European Credit Transfer System (ECTS) (internationally recognized); this corresponds to a workload of 300 hours (incl. presence units, eLearning units, conference modules, study visits, preparation, postprocessing, private study, CAS thesis).

Methodology

The central principles of human rights education have a high significance in the CAS HRE. The following principles will shape the single modules: close linking between theory and practices, multiperspective reflections, competences-orientation, individualization, cooperative learning.

Study Structure

▶ 3: CAS Final Module (2 CP)

Bilingual in English and German for the whole target group (CAS Thesis, Conference Module)

▶ 1: Idea and Concept of Human Rights Bilingual in English and German for the whole target group (2 CP)

▶ 2: Human Rights Education in a Formal Context German (2 CP)

▶ 2: Human Rights Education in a Nonformal Context English (2 CP)

▶ 1: Theory and Practice of Human Rights Education Bilingual in English and German for the whole group (4 CP)

The CAS HRE is modular and composed of different components.

▶ 1: The fundament of the CAS HRE is a basic knowledge about human rights and human rights education which will be the focus of the following two bilingual modules in English and German:

▶ Modul "Idea and Concept of Human Rights" (2 CP)

▶ Modul "Theorie und Konzept der Menschenrechte"

▶ Modul "Theory and Practice of Human Rights Education" (4 CP)

▶ Modul "Theorie und Praxis der Menschenrechtsbildung"

▶ 2: In the next section two modules allow for choice of focus. They are in English or in German and address different target groups. For the CAS HRE one of these two modules has to be selected:

▶ Modul "Human Rights Education in a Formal Context", German (2 CP)

▶ Modul "Human Rights Education in a Nonformal Context", English (2 CP)

▶ 3: At the end the CAS Final Module is the conclusion of the CAS HRE, bilingual English and German (2 CP)

"The CAS Human Rights Education is a very fruitful way of improving one's knowledge on human rights education.

The very interesting lectures are a key component to this learning process and inspire us on ways to implement the very

principle of human rights education in our daily professional and personal life."

France Gaudreault, Lecturer at the University of Geneva, Alumna CAS HRE 2012

Organisation

<p>The modules emphasize the creation of a learning-supportive atmosphere and the use of modern teaching methods, among others:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ personal meetings with human rights activists and victims of human rights violations ▶ case studies in small groups ▶ practice-oriented projects ▶ eLearning-units ▶ conference participation ▶ internships ▶ study visits to the European Court of Human Rights, to human rights institutions, to UN bodies ▶ development of follow-up-activities for individual professional fields. 	<p>Faculty</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prof. Dr. Walter Kaelin, University of Berne, Member of the UN Human Rights Committee ▶ Prof. Dr. Jean Zermatten, Member of the UN Committee on the Rights of the Child ▶ Philippe Dam, Acting Geneva Advocacy Director, Human Rights Watch ▶ Kazan Fujii, Chairperson of the NGO Working Group on Human Rights Education & Learning, Geneva, of the Conference of NGOs in Consultative Relationship with the UN (CoNGO) ▶ Corrina Morrissey, Swiss Federal Department of Foreign Affairs ▶ Patrick Hohmann, CEO Remei AG ▶ Prof. Dr. K. P. Fritzsche, UNESCO-Chair of Human Rights Education, University of Magdeburg ▶ Felisa Tibbitts, Founder and Senior Advisor of Human Rights Education Associates, Adjunct Lecturer at Harvard University ▶ Fiona Murphy, Irish Human Rights Commission, Dublin ▶ Dr. Gert van Dok, President of the Max Havelaar Foundation ▶ PD Dr. Peter G. Kirchschlaeger, Lecturer, Co-Director of the Centre of Human Rights Education of the University of Teacher Education Lucerne ▶ Thomas Kirchschlaeger, Lecturer, Co-Director of the Centre of Human Rights Education of the University of Teacher Education Lucerne 	<p>Fee</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ CHF 6200.- (plus admission fee of CHF 350.-) or ▶ EUR 5160.- (plus admission fee EUR of 292.-) 	<p>Diploma</p> <p>The participants will achieve the internationally recognized Certificate of Advanced Studies PH Lucerne in Human Rights Education.</p>
<p>Application and Further Information</p> <p>You can find the application-form and detailed information online:</p> <p>www.wb.phlu.ch → CAS/DAS/MAS → CAS Human Rights Education</p> <p>or you can receive them from the CAS HRE-office: Andrea Widmer andrea.widmer@phlu.ch P 041 228 68 73</p>	<p>Admission Conditions</p> <p>For the CAS HRE persons will be accepted with a teachers' diploma or a college or university degree and with minimum two years of work experience. The admission of persons with other qualifications and the recognition of pre-qualifications will be decided individually by written application.</p>	<p>Duration and Location</p> <p>The whole CAS HRE lasts one year.</p> <p>The attendance units of the CAS HRE take place in Lucerne (Switzerland) (two hours train ride from Strasbourg [European Court of Human Rights]) and three hours train ride from Geneva [UN].</p> <p>The participation in the CAS HRE can be extra-occupational. The attendance units take place in compact blocks respectively in block weeks.</p>	<p>Application and Further Information</p> <p>You can find the application-form and detailed information online:</p> <p>www.wb.phlu.ch → CAS/DAS/MAS → CAS Human Rights Education</p> <p>or you can receive them from the CAS HRE-office: Andrea Widmer andrea.widmer@phlu.ch P 041 228 68 73</p>

"The course offers the theoretical knowledge about human rights education and sets down the knowledge with practical connection."

Shuderson Subedi, Senior Adviser of Nepal Disabled Human Rights Centre (DHRC); President, National Federation of the Disabled Nepal (NFDN), Alumnus CAS HRE 2012